

LE COMPTE RENDU DU MAÎTRE D'OUVRAGE



Solarzac
des énergies positives
pour le Lodévois et Larzac

ÉTAPE DE CONCERTATION
DU 15 NOVEMBRE
AU 3 DÉCEMBRE 2021



Renseignez-vous sur
www.solarzac.fr





Sommaire

Une étape innovante de co-construction 4

Le périmètre des études complémentaires conduites en 2020 et 2021	4
Une méthode de concertation innovante : la co-construction	5
Des échanges productifs dessinant les contours d'un projet de territoire	5

Que retenir de la nouvelle étape de concertation ? 6

Implantation des panneaux photovoltaïques	6
Transmission de la propriété du domaine aux Collectivités et ouverture aux usages	8
Le projet agropastoral	10
L'opportunité de la production d'hydrogène	12
Retour sur la réunion de clôture	14
Les avis sur solarzac.fr	15
Ce que retient le maître d'ouvrage de cette étape de concertation	16
Le mot du président du CSCSE	17
Le mot de la garante	17



Le maître d'ouvrage

Arkolia Énergies est un acteur majeur du secteur des énergies renouvelables. Entreprise française, indépendante, elle est active sur les domaines du photovoltaïque, de l'éolien et du biogaz par méthanisation. L'entreprise héraultaise dispose d'une puissance installée de 250 MW en 2020 répartie sur plus de 1 000 sites.

Depuis 2009, les fondateurs de cette PME innovante, entourés d'une équipe pluri-disciplinaire de 140 collaborateurs, développent deux activités principales : la construction d'unités de production d'énergies renouvelables, que

l'entreprise exploite pour son propre compte ou pour le compte de tiers en assurant la maintenance par des équipes dédiées, et la vente d'électricité verte issue de ses propres sites de production. Arkolia Énergies a réalisé un chiffre d'affaires de près de 80 millions d'euros en 2020 (60 M€ en construction et 20 M€ en production).

Depuis 10 ans, Arkolia Énergies a mis l'accent sur sa stratégie d'innovation en internalisant sa R&D et son laboratoire de méthanisation. La société participe chaque jour à la création de solutions énergétiques de demain.

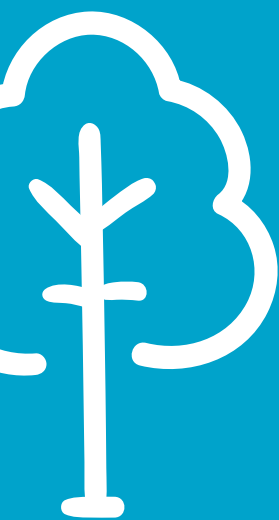
Une étape innovante de co-construction

Deux ans après la concertation préalable de 2019, c'est un projet Solarzac largement revu et corrigé qui a été présenté au public du 15 novembre au 3 décembre 2021. Il s'agissait d'informer et de consulter le public sur les résultats des études complémentaires engagées depuis deux ans et de solliciter son avis sur les différentes solutions d'aménagement envisagées à ce stade, avec la volonté affichée par le maître d'ouvrage de co-construire un projet bien intégré et utile au territoire.

Le périmètre des études complémentaires conduites en 2020 et 2021

Conformément aux engagements pris, le maître d'ouvrage a engagé 3 nouvelles études—soumises à l'avis du Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études (CSCSE)—au début de l'année 2020. Initialement programmées sur un cycle d'un an afin d'obtenir des données sur l'ensemble des

saisons, leur mise en œuvre a dû être décalée en raison du contexte sanitaire. De plus, afin d'envisager toutes les possibilités d'implantation des panneaux photovoltaïques sur le domaine, le champ d'études a été élargi à la partie gardoise située au nord du site (domaine du Luc).



Étude biodiversité

Confiées au cabinet ABIES, les nouvelles expertises naturalistes sont réalisées sur un cycle biologique complet et permettent d'identifier et de quantifier les espèces sensibles présentes sur site. Des recherches spécifiques sont conduites en fonction de l'écologie des espèces et des habitats, sur des périodes adaptées de l'année.



Étude agricole

Confiée au cabinet SOLAGRO, spécialiste de la transition agrivoltaïque, l'étude agricole vise à déterminer le potentiel agricole du domaine de Calmels, en fonction de la qualité des sols sur les différentes parcelles identifiées, avec un objectif clair : estimer la taille du ou des troupeau(x) de brebis viande pouvant être installé(s) sur site.



Étude topographique

Réalisée par SIG Drone en août 2020, l'étude topographique consiste en une captation du relief à 170 m du sol dans l'objectif de déterminer les options d'installation des panneaux photovoltaïques respectant au mieux le paysage du Causse.

Une méthode de concertation innovante : la co-construction

Considérant que la proposition de scénarios différenciés en 2019 avait donné au public le sentiment de ne pas participer pleinement à la conception du projet, Arkolia Énergies a décidé cette fois de travailler avec le public autour de 4 questions ouvertes :

Quels enjeux et quelle implantation du parc photovoltaïque ?

Quels usages des espaces restitués au public ?

Quel projet agro-pastoral ?

Quelle pertinence pour une option hydrogène ?

Sur la base des résultats d'études conduites sur ces 4 thématiques, 4 ateliers très participatifs, ouverts au public et aux différents acteurs du territoire, se sont déroulés à la salle polyvalente des Rives, en présence d'experts mobilisés par le maître d'ouvrage. Ce dispositif a également été accompagné d'un dispositif de participation en ligne, de 4 permanences du maître d'ouvrage et d'une réunion publique de restitution.

Des échanges productifs dessinant les contours d'un projet de territoire

Les ateliers participatifs ont rassemblé une cinquantaine de participants – élus, habitants, agriculteurs... – et une quinzaine d'experts, pendant plus de dix heures d'échanges, sous le regard attentif du maître d'ouvrage et des membres du CSCSE.

Cette méthode de travail collaborative a été saluée par les participants. Elle a permis de recueillir **une centaine de contributions, d'idées nouvelles et de propositions très concrètes qui dessinent, au-delà du seul projet énergétique, les contours d'un véritable projet de territoire.**

La concertation en chiffres clés

3

SEMAINES DE CONCERTATION

4

ATELIERS PARTICIPATIFS

4

PERMANENCES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

1

RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE

2

CONFÉRENCES DE PRESSE

+100

AVIS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES

+100

PERSONNES RENCONTRÉES





Que retenir de la nouvelle étape de concertation ?

Après une introduction aux échanges effectuée par les experts de la thématique abordée, les participants répartis en 2 groupes ont échangé sur les questions à l'ordre du jour et proposé leurs réponses en s'appuyant au besoin sur des supports et des outils, notamment des cartes thématiques superposables issues des études (faune, flore, topographie et agricole).

Implantation des panneaux photovoltaïques



Atelier participatif n°1 16 novembre 2021

QUELS ENJEUX ET QUELLE IMPLANTATION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE ?

En présence de l'écologue Sylvain Albouy-bureau d'études ABIÈS

Les 2 groupes de travail s'accordent sur une implantation des panneaux principalement concentrée au sud, côté entrée du domaine, et au nord, en lieu et place d'une forêt de pins cultivés. L'implantation de panneaux complémentaires au centre du domaine pourrait être envisagée, à la condition de respecter les enjeux de biodiversité nombreux identifiés sur cette zone. À cet effet, **les participants demandent que soient « travaillées plus finement les zones à enjeux de la flore » afin de pouvoir les « hiérarchiser »**. De plus, certains participants souhaitent que cette zone centrale soit évitée autant que possible, compte tenu des activités de randonnée et d'observation de la faune sauvage qui pourraient s'y développer. Un point de vue confirmé lors des échanges sur les usages possibles du domaine.

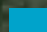
Les participants privilégient une implantation des panneaux en îlots distinguant les zones pâturées par les troupeaux des zones à vocation fourragère entretenues par fauchage impliquant ainsi une différence de distanciation entre les tables de panneaux photovoltaïques.


Ce que retient le maître d'ouvrage

Suite à cet atelier, le maître d'ouvrage s'engage à :

- **retenir** une implantation en îlots, tirant parti de la topographie du site, pour minimiser l'impact visuel ;
- **regrouper**, autant que possible, les panneaux sur 2 secteurs au nord et au sud du domaine, sur des parcelles à enjeu environnemental faible ou modéré, sans dépasser au total 200 ha, soit moins de 20 % de la superficie du domaine ;
- **réserver** les 850 ha restants, soit plus de 80 % du domaine, à l'activité agro-pastorale et aux activités de préservation et de découverte de la faune et de la flore caractéristiques du Causse.

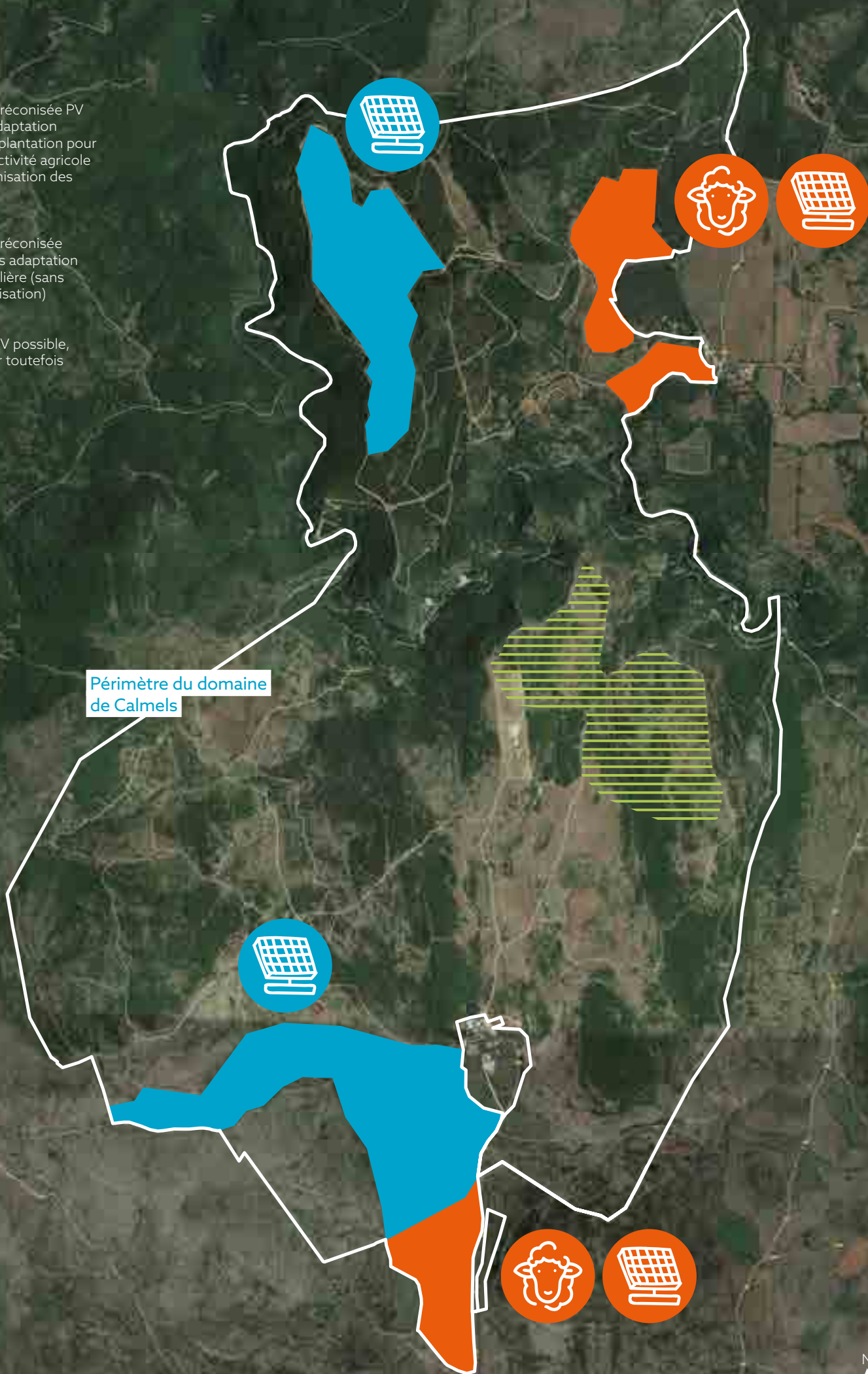


 Zone préconisée PV avec adaptation de l'implantation pour la co-activité agricole (mécanisation des sols)

 Zone préconisée PV sans adaptation particulière (sans mécanisation)

 Zone PV possible, à éviter toutefois

Périmètre du domaine de Calmels



Transmission de la propriété du domaine aux Collectivités et ouvertures aux usages



Atelier participatif n°2 18 novembre 2021

QUELS USAGES DES ESPACES RESTITUÉS AU PUBLIC ?

La perspective d'un retour à la Collectivité des 1000 ha de ce domaine aujourd'hui privé est saluée par l'ensemble des participants **au regard de la problématique de pénurie foncière rencontrée par les communes**. Les participants émettent également **le souhait d'intégrer au rachat le bâti existant (plus de 3 000 m² bien rénovés)** pour « orienter le domaine vers un lieu modèle d'accueil afin de faire rayonner les activités qui y seraient développées » bien au-delà du simple projet de parc photovoltaïque.

Les personnes présentes ont été invitées à réfléchir aux différents usages possibles des 850 ha libérés par le projet photovoltaïque :

EN MATIÈRE AGRICOLE

Pastoralisme bien sûr mais aussi, rucher école pour contribuer à la préservation des abeilles, élevage porcins en semi-liberté, ferme thérapeutique sur la partie du Luc afin de tirer profit de la ferme s'y trouvant.

EN MATIÈRE TOURISTIQUE

Chemins de randonnée avec la création, entre autres, d'accès au site sur les 4 points cardinaux, parcours pédagogiques sur la biodiversité et l'agropastoralisme (musée de l'agro-pastoralisme, création de gîtes refuge étape, développement de l'activité pêche de loisirs sur les lacs, création d'un observatoire astronomique...).

EN MATIÈRE SCIENTIFIQUE

Création d'un lieu de formation et d'enseignement à rayonnement régional.

L'ensemble des acteurs s'accorde sur le maintien en place de la clôture existante afin de se protéger du loup.

La gestion de ces 850 ha est l'objet d'attentes. Il a été précisé que l'ensemble de ces activités – sous réserve d'étude de faisabilité – ne pourront être développées et gérées par les seules Collectivités propriétaires du domaine. Un accompagnement des gestionnaires des parcs alentours est perçu comme souhaitable.


L'atelier s'est achevé sur le souhait commun qu'un « véritable projet d'ensemble, allant au-delà du parc photovoltaïque, soit élaboré et qu'il puisse intégrer les volets tourisme et lieu d'accueil confortant l'attractivité du territoire ».


Ce que retient le maître d'ouvrage


Concernant la transmission de la propriété aux Collectivités et son ouverture aux usages publics :


- **présenter** aux Collectivités potentiellement acquéreuses un montage financier avec objectif de garantie de compensation du coût d'acquisition via le paiement d'un loyer d'exploitation ;
- **faciliter** la définition, par les Collectivités, d'un projet de territoire permettant de faire rayonner les différentes activités développées sur le domaine ;
- **soutenir** l'accueil d'activités créatrices d'emplois et génératrices d'attractivité souhaitées par les Collectivités et/ou le gestionnaire des 850 ha du domaine ne comprenant pas de panneaux photovoltaïques, par exemple :
 - parc animalier et réserve environnementale
 - rucher école
 - ferme thérapeutique
 - musée de l'agro-pastoralisme et de la biodiversité caussenarde
 - gîte d'étape pour randonneurs
 - base scientifique sur les EnR en relation avec les universités de Montpellier et Toulouse
 - tourisme encadré et vélos électriques rechargés sur place...
- **rouvrir** le GR traversant le domaine en aménageant des portails d'accès sécurisés aux points cardinaux du domaine.





 Zone favorable à la randonnée (rétablissement GR, parcours pédagogique)

 Observatoire astronomique

 Table d'observation + pic de l'Aramont

 Ferme thérapeutique ou élevage porcin

 Activité de pêche loisirs

 Rucher école

 Création d'accès randonneurs

Périmètre du domaine de Calmels





Le projet agropastoral

Atelier participatif n°3 22 novembre 2021

QUEL PROJET AGRO-PASTORAL ?

En présence d'Aurélien Chayre et Jean-Luc Bochu-SOLAGRO

Les participants de cet atelier, en majorité des agriculteurs locaux, ont envisagé 2 possibilités : **l'installation d'un jeune éleveur** ou la mise à disposition des terres aux éleveurs voisins déjà en place. Les participants ont privilégié la première hypothèse « **plus favorable au développement du territoire** » avec les retombées liées à l'installation d'une nouvelle famille.

Des prérequis matériels ont été identifiés : création d'une bergerie à proximité d'un point d'eau, délimitation précise des zones de co-activité agricole et photovoltaïque (cf. cartographie p.6), rehaussement des panneaux pour le passage des bêtes et

espacement des panneaux compatible avec la mécanisation agricole, maintien de la clôture pour se prémunir des prédateurs, besoin de stockage du foin hivernal...

Arkolia Énergies a rappelé le dispositif contractuel mis en œuvre sur les 7 parcs déjà exploités en co-activité et les conditions de rémunération afférentes. **Une convention pluriannuelle sera signée entre Arkolia Énergies et le ou les éleveur(s) retenu(s)**. Concernant l'entretien sous les panneaux, 2 options sont envisageables. Soit une mise à disposition des terres sans obligation d'entretien pour le(s) éleveur(s) qui reste alors à la charge du maître d'ouvrage. Soit l'établissement d'un contrat d'entretien avec rémunération. Il est à noter que cette rémunération est accompagnée d'un complément pour l'entretien du site. Cette rémunération globale compense l'absence de prime PAC sur les terres comportant des panneaux photovoltaïques. **Le maître d'ouvrage a appelé les futurs intéressés à se manifester** en précisant que SOLAGRO est mandaté pour accompagner juridiquement et techniquement les agriculteurs potentiellement intéressés.



Ce que retient le maître d'ouvrage

Concernant la création d'une activité agro-pastorale durable :

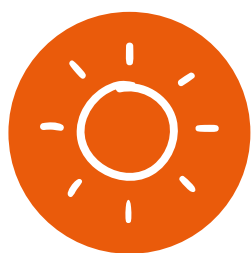
- **faciliter** l'installation d'un jeune agriculteur sur le site pour y pratiquer l'élevage d'ovins viande, en co-activité de pâturage dans le parc énergétique et sous forme de parcours libre en dehors de ce dernier ;
- **apporter** des garanties de pérennité à l'exploitation agricole :
 - assistance du cabinet SOLAGRO
 - convention pluriannuelle de mise à disposition gratuite du foncier
 - contrat d'entretien du parc photovoltaïque
 - construction de bâtiments agricoles
- **effectuer** une préparation des sols sur des parcelles bien choisies en vue de répondre au besoin fourrager hivernal du troupeau ;
- **adapter** la disposition des panneaux, en hauteur et espacement, pour faciliter la co-activité dans le parc énergétique ;
- **protéger** les animaux du loup en maintenant la clôture périphérique du domaine.







L'opportunité de la production d'hydrogène



Atelier participatif n°4 26 novembre 2021

QUELLE PERTINENCE POUR UNE OPTION HYDROGÈNE ?

En présence d'Ugo Voisin et Bertrand Chauvet-SEIYA CONSULTING

L'hypothèse d'une production d'hydrogène renouvelable a été accueillie avec intérêt par les personnes présentes. **Cette éventualité apparaît opportune dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique.** De plus, le groupe a été sensible à l'idée que le projet pourrait être pionnier sur l'A75 (développement en cours du projet Corridor H₂ » le long de l'A9) ainsi qu'aux potentielles retombées fiscales pour les Collectivités.

Toutefois, les participants se sont accordés sur le fait de **conditionner la création d'une production d'H₂ renouvelable sur le domaine à l'identification préalable de débouchés durables.** À l'échelle du grand territoire, ils identifient les Collectivités et les flottes de transports en commun ou de gestion des déchets comme les premiers utilisateurs potentiels.

Ce que retient le maître d'ouvrage

Concernant l'option hydrogène et ses usages par le territoire :

- **Poursuivre** l'étude de l'option hydrogène sur la base d'une installation de 1 MW couvrant 200m² au sol, apte à répondre aux besoins de transport public et privé des personnes et des biens, à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault et notamment sur l'axe A75 ;

- **Interroger** les Collectivités du grand territoire pour identifier leurs besoins, les usages publics futurs concernés, la localisation et le calendrier d'un éventuel équipement.



Retour sur la réunion publique de clôture

Le dispositif de concertation s'est clôturé par une réunion publique le jeudi 2 décembre à Salelles-du-Bosc en présence du maître d'ouvrage du CSCSE et de la garante. Elle avait pour objectif d'informer le public présent des études effectuées, de restituer les propositions et échanges issus des ateliers et de présenter les premiers enseignements du maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage regrette que les opposants présents à l'extérieur de la salle n'aient pas accepté de participer aux échanges.

Durant les échanges avec le public, l'intérêt du retour à l'usage public du domaine de Calmels a été exprimé à plusieurs reprises, un participant allant jusqu'à qualifier « ce projet (de) véritable opportunité pour le territoire ». Concernant le volet du financement, 2 points sont à noter. Au regard de la situation économique nationale liée à la crise sanitaire, des inquiétudes sont apparues sur le financement du projet par les Collectivités. De plus, un participant propose que le financement participatif soit envisagé afin que la notion de « projet de territoire » portée par le maître d'ouvrage soit mieux comprise. Enfin, la crainte de l'artificialisation des sols par les panneaux photovoltaïques a été une nouvelle fois mentionnée. Le maître d'ouvrage a rappelé la réversibilité du projet (les panneaux sont installés sur des pieds sans fondation) ainsi que les garanties apportées par la loi Climat et Résilience et son objectif Zéro Artificialisation Nette qui précisent que les installations solaires au sol n'entrent pas dans le calcul des terres artificialisées pour autant qu'elles n'affectent pas durablement les fonctions écologiques du sol.

Les avis sur www.solarzac.fr

Pour compléter les moyens d'expression proposés, le site internet www.solarzac.fr offrait à chacun la possibilité d'émettre un avis sur le projet.

Des précisions ont été demandées sur le financement du projet et la publication des études lorsque ces dernières seront terminées.

2 types d'interrogations ont été une nouvelle fois exprimés. La première concerne les classements et labels. Le domaine de Calmels étant situé dans la zone des Causses et Cévennes classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, les questions persistent sur le maintien des classements et labels après l'installation du projet. Arkolia Énergies a rappelé son engagement à prendre en compte l'ensemble des prescriptions existantes. **À cet effet, une étude «spécifique UNESCO» sera menée par le cabinet d'études paysager** lorsque l'implantation des panneaux photovoltaïques sera définie. L'objectif de cette dernière sera de vérifier et d'évaluer l'impact du projet sur l'intégrité du bien au regard des critères de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) au moyen d'outils graphiques comme des zones d'influences visuelles, des coupes topographiques et au moyen de photomontages réalisés sur la base des vues identifiées. Chaque point de vue identifié fera l'objet d'un photomontage intégrant le projet d'implantation du parc photovoltaïque. Ces images seront évaluées afin de définir les impacts du projet et de déterminer, le cas échéant, des mesures d'évitement, de réduction et/ou d'accompagnement. **La seconde porte sur l'impact faune et flore en lien avec l'artificialisation présumée du projet.** Il est craint que l'installation des panneaux photovoltaïques n'entraîne «une réduction des habitats naturels de la flore et de la faune». Les études menées par le bureau d'études indépendant ABIÈS détermineront les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (méthode ERC) que le maître d'ouvrage

devra impérativement mettre en place. Pour répondre à cette interrogation et afin d'éviter tant que possible tout impact, **la taille du parc photovoltaïque a été réduite de moitié à l'issue de la concertation préalable menée en 2019.** Suite à cette dernière étape de concertation, le maître d'ouvrage s'engage à favoriser une implantation en îlots des panneaux sur des parcelles à enjeu environnemental faible ou modéré, sur moins de 20% de la superficie consacrant ainsi, plus de 80% du domaine à l'activité agropastorale. Il s'engage aussi à mener des activités de préservation et de découverte de la faune et de la flore (cf. pages 6 à 9).

Des contributions ont exprimé la crainte de destruction de terres agricoles, conséquence du projet Solarzac. Il est nécessaire de rappeler que le domaine, actuellement à la vente, n'est pas exploité à des fins agricoles comme ce fut le cas par le passé. **Le projet Solarzac souhaite réintégrer cette activité en facilitant l'installation d'un ou plusieurs agriculteurs** sur le site pour y pratiquer l'élevage d'ovins viande, en co-activité de pâturage dans le parc énergétique et sous forme de parcours libre en dehors de ce dernier. Arkolia Énergies s'est engagé durant l'atelier dédié et à d'autres occasions, à accompagner ce retour et à apporter les garanties de pérennité de cette future exploitation agricole (cf. page 10).

La notion de «sobriété énergétique» a également émergé. Plusieurs contributions appellent à repenser nos modes de consommation considérant que *«la réponse la plus urgente pour lutter contre les changements climatiques liés aux GES devrait être prioritairement de mettre fin à nos excès de consommation en général, et d'énergie en particulier par la sobriété.»*

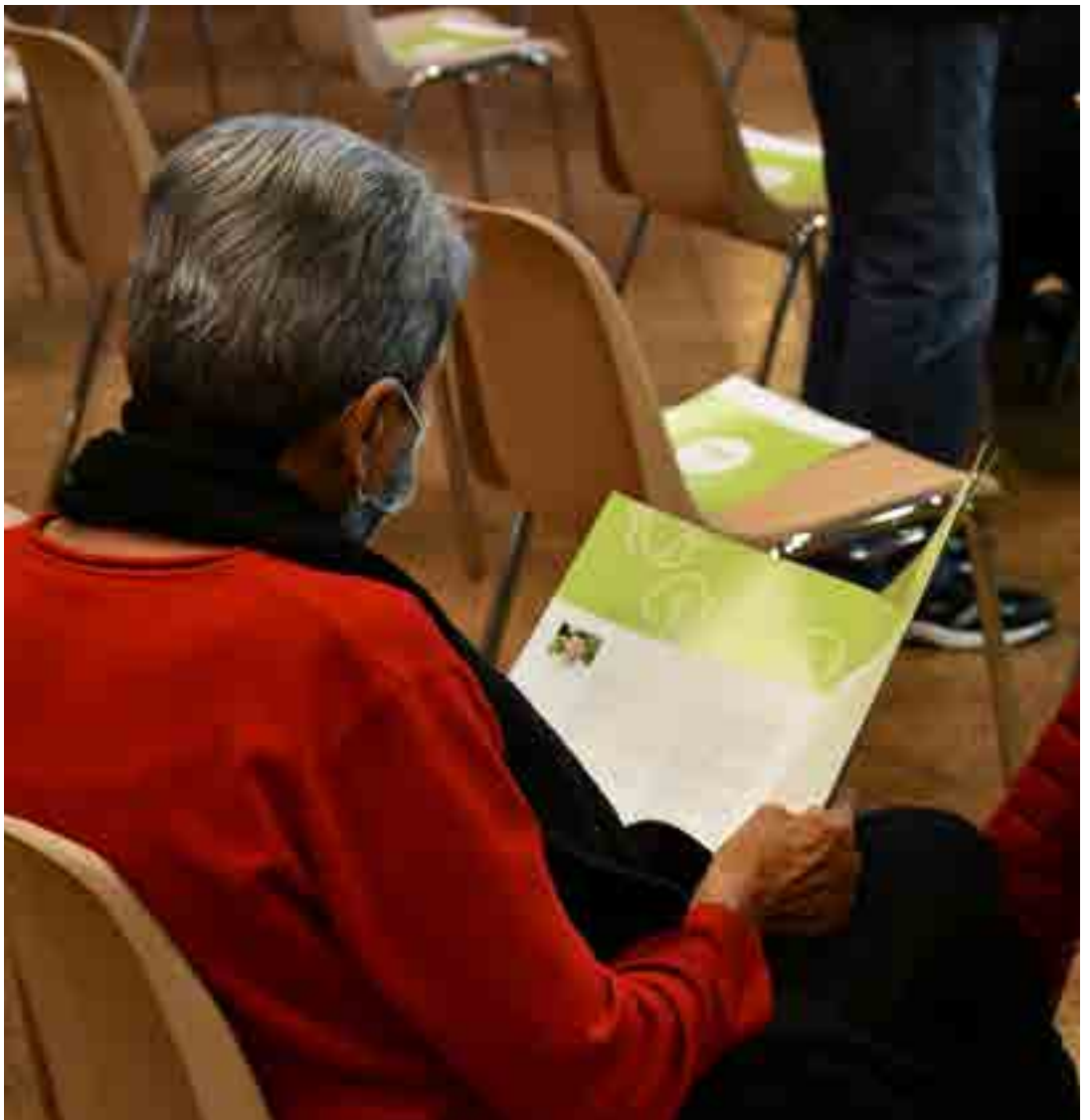


Ce que retient le maître d'ouvrage de cette étape de concertation

Au-delà des premiers enseignements sur les thématiques précédemment présentées, **Arkolia Énergies souhaite « se donner les moyens d'entendre tout le monde pour co-construire ce projet »** et « souhaite prendre le temps nécessaire » au maintien du dialogue « car la volonté de co-construire est réelle ».

Afin de poursuivre le dialogue, le maître d'ouvrage souhaite :

- **Créer un Comité partenarial de suivi du projet** afin d'associer tous les acteurs volontaires (représentants d'associations, élus, agriculteurs, habitants, etc.) aux prochaines étapes du projet. Ce Comité se réunira autant que nécessaire jusqu'à la mise en œuvre du projet.
- **Maintenir les échanges entre le public et le maître d'ouvrage.** À cet effet, un formulaire d'expression est d'ores et déjà disponible sur le site solarzac.fr. Chacun est invité à poser ses questions ou demander des précisions sur le projet.
- **Organiser à la fin de l'été une seconde « Journée Portes Ouvertes »** sur site afin de permettre à tous de (re)découvrir le domaine de Calmels. Cette journée sera également l'occasion d'échanger avec le maître d'ouvrage. La date de ce rendez-vous sera communiquée d'ici cet été.



Le mot du Président du CSCSE

Une vision d'avenir pour répondre à des défis majeurs

Dans le rapport de 2021 à la société Arkolia Énergies, nous avons souligné, suite à l'article publié en 2020 (études Héraultaises N° 54), que le projet Solarzac devait intégrer la notion de projet « de territoire, pour le territoire » et contribuer à répondre aux défis majeurs qui se posent à la région Occitanie, au département de l'Hérault, aux communes et communautés regroupées dans le Pays Cœur d'Hérault. Avec, en complément d'une production de masse indispensable d'électricité « verte », l'ambition de donner place à cette frange du Larzac au sein du Pays, de renforcer sa visibilité économique, de rehausser les conditions environnementales et agropastorales de l'écosystème caussenard.

Mettre en valeur la ressource énergétique solaire n'est pas contradictoire avec le souci d'enrichir la fonction agropastorale fondatrice de la reconnaissance par l'UNESCO. C'est par excellence un facteur qui accompagne la résilience du territoire en dessinant une trajectoire d'innovation et d'enrichissement de son capital environnemental et agropastoral. Nous avons également souligné combien la mise en œuvre d'une production d'hydrogène « vert » pouvait fournir réponse aux besoins futurs des collectivités voisines. Les ateliers participatifs auxquels nous avons étroitement participé confirment ces orientations à partir de quatre questions fondatrices de réflexions nouvelles en accord avec les orientations souhaitées par le Conseil scientifique.

Le mot de la garante

Deux ans après la concertation préalable, ce dispositif 2021 a permis de revenir vers le public à la suite de cette longue période consacrée aux études. Réalisé dans la cadre de la concertation de suivi, en réponse aux engagements pris par le maître d'ouvrage, ce dispositif visait un double objectif :

- informer largement sur le résultat des études
- faire participer les différents publics sur les principales thématiques qui amèneront le maître d'ouvrage à préciser le projet.

Les modalités du dispositif, bien que revues au cours de l'été 2021 pour s'adapter aux besoins de l'objet de la concertation, n'ont pas mobilisé autant de personnes qu'attendues. Néanmoins, les interventions des participants (habitants, élus, agriculteurs, associations...) ont permis un échange de qualité.

Différents temps complémentaires ont été proposés (ateliers, permanences, contributions, réunion publique...) afin de faciliter la participation du plus grand nombre. Le report de la date limite de dépôt des contributions du 3 au 6 décembre a permis à certaines parties prenantes qui n'avaient pas encore

participé de s'exprimer dans le cadre de la concertation proposée par le maître d'ouvrage. Les arguments ainsi exprimés ont pu être pris en compte de manière égale à ceux issus des autres temps d'échange.

Au lendemain du bilan de la phase de concertation 2021, l'année 2022 sera ponctuée par la finalisation des études en juillet. La journée « Portes Ouvertes » de la rentrée 2022 permettra d'ailleurs de rendre compte de manière pédagogique, de l'ensemble des études réalisées.

Suivra la mise en place d'un « Comité partenarial de suivi du projet » en septembre 2022, sur lequel le maître d'ouvrage apportera des précisions prochainement notamment en ce qui concerne les modalités de participation, le rôle de cette instance et sur l'impact qu'elle peut avoir sur le projet. Un calendrier avec des rencontres régulières sera établi et largement partagé.

En attendant ces prochaines étapes, je me tiens à la disposition de toute personne qui souhaiterait me contacter via l'adresse mail suivante :

floriane.danhyer@garant-cndp.fr





LES PROCHAINES ÉTAPES

